

**ARRÊTÉ N° DEC1-2026-33 FIXANT LA LISTE COMPLÉMENTAIRE DES
INTERROGATEURS POUR L'ÉPREUVE D'ADMISSION DES CONCOURS EXTERNE ET
INTERNE COMMUNS POUR LE RECRUTEMENT DANS LE DEUXIÈME GRADE DE
DIVERS CORPS DE FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIE C**

**ACADÉMIE DE CRÉTEIL, ACADÉMIE DE PARIS ET
ACADÉMIE DE VERSAILLES**

SESSION 2026

La directrice du service inter académique des examens et concours ;

Pour

La rectrice de l'académie de Paris, rectrice de la région académique d'Ile-de-France ;

Le recteur de l'académie de Créteil ;

Le recteur de l'académie de Versailles ;

- Vu les articles D222-4 à D222-10-1 du code de l'éducation ;
- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières ;
- Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;
- Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- Vu l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe des administrations de l'Etat ;

- Vu l'arrêté du 30 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, modifié par l'arrêté du 28 janvier 2009 ;
- Vu l'arrêté du 28 janvier 2026 autorisant, au titre de l'année 2026 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;
- Vu l'arrêté n° DEC1-2026-22 du 16 mars 2026 fixant la composition des jurys des concours externe et interne communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;
- Considérant le nombre de désistements de membres de jurys intervenus depuis la publication de l'arrêté n°DEC1-2026-22 ;

– ARRÊTENT –

ARTICLE 1 : Sont nommés en qualité d'interrogateurs, en complément des membres du jury, de l'épreuve d'admission des concours externe et interne communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C les personnels du ministère de l'éducation nationale dont les noms, prénoms et qualités figurent ci-dessous :

Madame Clotilde AKPEMADO, ingénieure d'études hors classe, université Paris Cité, Paris (75), académie de Paris

Madame Kaoutar BEN ABDELFADEL, secrétaire administrative de classe normale, cheffe d'unité, académie de Paris

Monsieur Mohamed BENADJA, attaché d'administration de l'Etat, secrétaire général du lycée Michel Ange à Villeneuve-la-Garenne (92), académie de Versailles

Madame Pascaline BRUDEY, attachée principale d'administration de l'Etat, secrétaire générale du collège Jean-Jacques Rousseau au Pré-Saint-Gervais (93), académie de Créteil

Madame Nina DIAS DE ARAUJO, secrétaire administrative de classe supérieure, gestionnaire de ressources humaines, Rectorat de Créteil

Madame Laura DRIQUE, secrétaire administrative de classe supérieure, assistante de gestion au lycée polyvalent George Sand à Domont (95), académie de Versailles

Madame Johanna EVAIN, attachée principale d'administration de l'Etat, fondée de pouvoir de l'agent comptable du lycée Hélène Boucher, académie de Paris

Madame Delphine FENEUILLE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, assistante de gestion au lycée polyvalent George Sand à Domont (95), académie de Versailles

Madame Olivia MANEN, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au responsable du pôle de l'action sociale - rectorat de Versailles

Madame Myriam MICHEL, attachée principale d'administration de l'Etat, secrétaire générale au collège Jean-Baptiste Clément à Asnières-sur-Seine (92), académie de Versailles

Madame Fouzia NEHAD, secrétaire administrative de classe supérieure, assistante de gestion au lycée Gustave Eiffel à Gagny (93), académie de Créteil

Monsieur Hugues POIRIER, personnel de direction ; principal du collège Jean Lurçat à Ris-Orangis (91), académie de Versailles

Madame Stella POTINO, attachée d'administration de l'Etat, chargée d'affaires au logement, rectorat de Versailles

Monsieur William SARANT, secrétaire administratif de classe normale, responsable administratif à l'inspection de l'éducation nationale, circonscription de Gagny-Villemomble, académie de Créteil

ARTICLE 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 12 mai 2026

**Pour la rectrice de la région académique
d'Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris,
chancelière des universités de Paris et
d'Île-de-France,
la secrétaire générale de l'académie de Paris**


Delphine VIOT

**Pour le recteur et par délégation,
le secrétaire général de l'académie de Créteil**



Mehdi CHERFI

**Pour le recteur et par délégation,
le secrétaire général de l'académie de Versailles**

Benoît VERSCHAEVE

